

## CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE pour étudiant de classe préparatoire

Vu les décrets n° 2006-757 du 29 juin 2006, 2006-1093 du 29 août 2006 et 2006-1627 du 18 décembre 2006 relatifs aux stages en entreprise, portant sur l'application de l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,  
Vu le décret n°2007-692 du 3 mai 2007 modifiant le décret n°94-1015 du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles, Art 2 ,  
Vu la délibération du conseil d'administration du lycée en date du .....

La présente convention règle les rapports entre :

### L'ENTREPRISE

Nom

Adresse

Téléphone

Représentée par

Nom du tuteur

Cachet de l'entreprise

### ET LE LYCEE

Nom

Adresse

Téléphone

Représenté par

en qualité de Chef d'établissement

### Concernant LE STAGE EFFECTUE EN ENTREPRISE PAR L'ETUDIANT

Nom et Prénom

Date de naissance

Classe

Domicilié(e)

NOM de l'enseignant responsable du suivi du stage

Le stage aura lieu du au

Du lundi au vendredi de X h à X h et de X h à X h soit un total hebdomadaire de :

Cette convention comporte une fiche de suivi de stage

#### ARTICLE 1

Le stage aura pour but essentiel de permettre à l'étudiant d'appliquer concrètement et sous le contrôle d'un tuteur les connaissances théoriques acquises durant sa formation. Les objectifs de ce stage sont les suivants :

#### ARTICLE 2

Le stagiaire demeure étudiant durant son stage en entreprise et reste affilié au régime de Sécurité Sociale dont il bénéficie en tant qu'étudiant. Il reste sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.

Il sera néanmoins soumis à la discipline générale de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les horaires, le règlement intérieur et la discrétion professionnelle. Les parties doivent se conformer aux usages en vigueur en matière de propriété intellectuelle (respect des obligations légales notamment en matières d'inventions brevetables, obtentions, logiciels et leur documentation, travaux valorisés et secrets industriels).

#### ARTICLE 3

Le chef d'établissement et le chef d'entreprise se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

#### ARTICLE 4

L'étudiant ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Toutefois, il peut lui être alloué une gratification, si son montant ne dépasse pas le seuil mensuel d'exonération des cotisations sociales, qui correspond à une gratification inférieure ou égale à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, multipliée par le nombre d'heures mensuel du stage, avantages en nature compris. Cependant, si le stage est d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs, cette gratification devient obligatoire à compter du premier jour du premier mois de stage et fixée au minimum au seuil mensuel indiqué ci-dessus.

#### ARTICLE 5

En application de l'article L 412-8 2e du code de la sécurité sociale, l'étudiant bénéficie de la législation sur les accidents du travail.

En cas d'accident survenant à l'étudiant, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, l'obligation de déclaration d'accident incombe à l'entreprise d'accueil qui l'adressera à la CPAM dont relève l'établissement scolaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 48 heures non compris les dimanches et jours fériés. L'entreprise fait parvenir sans délai copie de la déclaration au chef d'établissement.

#### ARTICLE 6

Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle pourrait être engagée.

L'étudiant aura obligatoirement souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès de l'organisme d'assurance de son choix.

#### ARTICLE 7

Un certificat de stage, indiquant la nature et la durée du stage, sera remis à l'intéressé par le chef d'entreprise.

ARTICLE 8

Le stagiaire devra remettre un rapport de stage au professeur responsable de l'enseignement. Une copie de ce rapport sera adressée au chef d'entreprise qui pourra, s'il le juge utile, présenter ses observations au professeur responsable de l'enseignement.

Ce rapport ne pourrait en tout état de cause être publié, qu'avec l'accord exprès du chef d'entreprise.

ARTICLE 9

Le chef d'établissement porte cette convention à la connaissance de l'étudiant, ou s'il est mineur, à son représentant légal.

Lu et approuvé,  
Le Chef d'Entreprise  
Cachet de l'entreprise  
Date et signature :

Lu et approuvé,  
Le Chef d'établissement  
Date et signature :

Lu et approuvé,  
Le professeur chargé du suivi  
Date et signature :

Lu et approuvé,  
Le stagiaire  
Date et signature :

## FICHE DE SUIVI DE STAGE

Intitulé de la formation :

Période de stage : du

au

1) Sujet du stage

2) Nom de l'étudiant

Adresse où se déroulera le stage

Téléphone (code du pays)

E-mail

Fax

3) Nom de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Téléphone (code du pays)

E-mail

Fax

4) Nom du tuteur dans l'entreprise

Titre

Téléphone (code du pays)

E-mail

Fax

5) Nom de l'enseignant tuteur

Téléphone

E-mail

Fax

6) Contenu précis du stage

Le

Date et signature du tuteur dans l'entreprise :

Date et signature de l'étudiant :